

Négociation 2025 – 2029



Demandes syndicales
Table particulière des occupations
Secteur génie civil et voirie

CLARIFICATION

24.06 6) c.1) transfert d'un chantier à l'autre

24.16 4) travaux d'installation de pipeline / toute occupation

RATRAPAGE SALARIAL

Annexes des salaires

DÉFINITION

Section I

Ajout définition du chef de plongée avec prime dédiée

RÉGIME D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Section

Bonification de la cotisation du régime complémentaire

DURÉE NORMALE DU TRAVAIL, HORAIRES, TRAVAIL PAR ÉQUIPE ET PÉRIODE DE REPOS

Section XXI

Clarification / manœuvre en décontamination / période de repas

PRIMES

Section XXIII

AJOUT PRIME dédiée au chef de plongée

AJOUT PRIME Chauffeur de camion / prime au salarié affecté à la conduite d'un véhicule lourd

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Section XXIV

24.06 6) redéfinir la mécanique portant sur les frais de transport

24.06 6) C.2 bonification des frais de transport

DISPOSITIONS DIVERSES

Section XXV

Ajout création d'un Fonds de soudage pour toutes occupations

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Section XXVI

Manœuvre : revoir la mécanique concernant la fourniture des salopettes

Ajout Équipe minimale de plongée – 4 scaphandriers en tout temps

Équipement 26.06 21) bonification de la prime
25.01 4) gants de plongée **adaptés à la saison**

ANNEXE B

Sous-Annexe A

Redéfinir la définition du Travailleur souterrain (mineur)

ANNEXE B

Sous-Annexe B

Modification de la définition du manœuvre en décontamination

- ajout des travaux spécialisés en démolition / ajout silice & plomb

Clarification des tâches des manœuvres spécialisés et des super-spécialistes / voir travaux de l'Annexe Y

NOUVEAUTÉS

- Définition Arpenteur / ajout du drone et autres nouvelles technologies de relevés topographiques